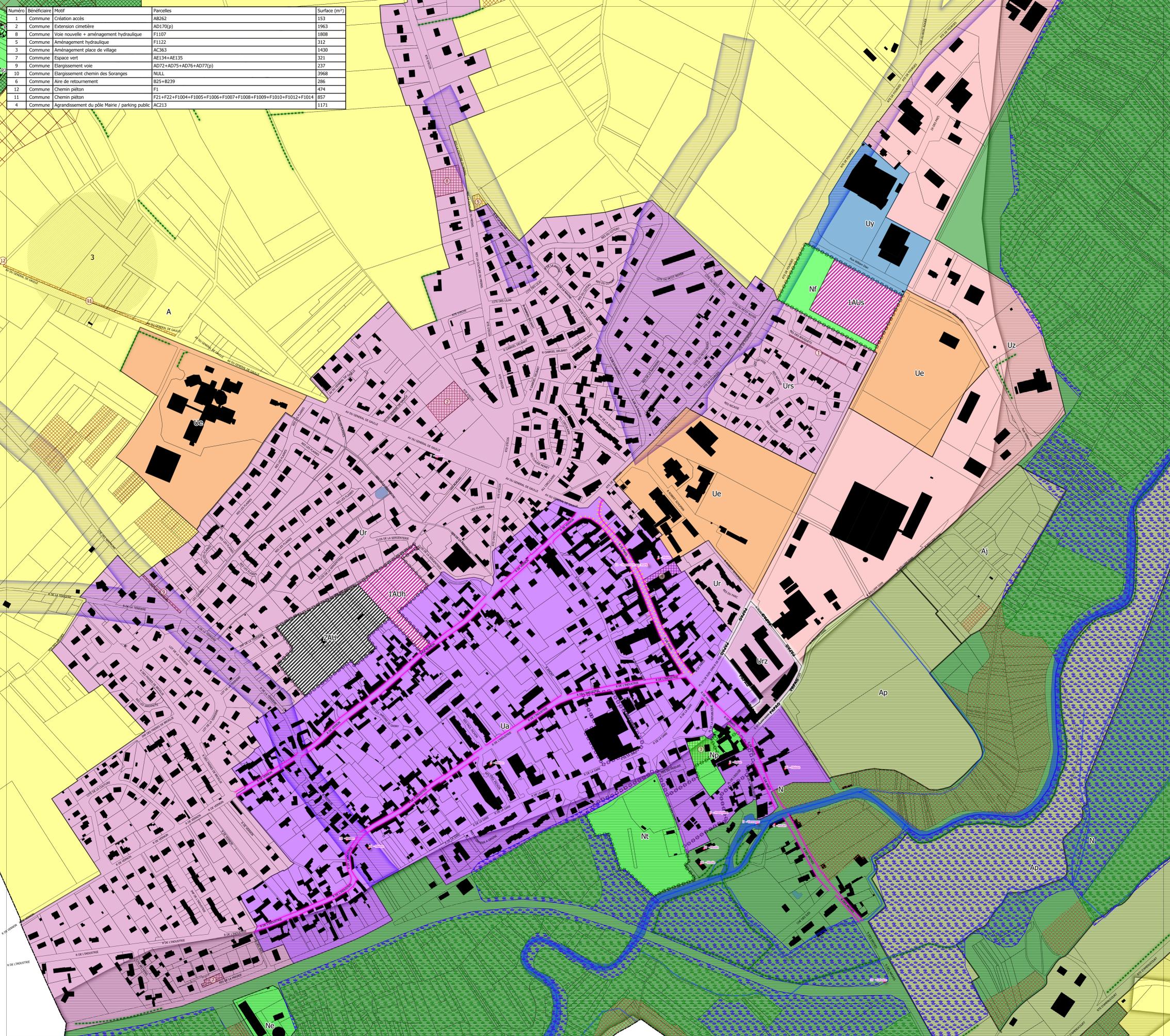


Numéro	Bénéficiaire	Parcelles	Surface (m²)	
1	Commune	Création accès	AB262	153
2	Commune	Extension cimetière	AD170(p)	1963
8	Commune	Voie nouvelle + aménagement hydraulique	F1107	1808
5	Commune	Aménagement hydraulique	F1122	312
3	Commune	Aménagement place de village	AC363	1430
7	Commune	Espace vert	AE134+AE135	321
9	Commune	Elargissement voie	AD72+AD75+AD76+AD77(p)	237
10	Commune	Elargissement chemin des Soranges	NULL	3968
6	Commune	Aire de retournement	B25+B239	286
12	Commune	Chemin piéton	F1	474
11	Commune	Chemin piéton	F21+F22+F1004+F1005+F1006+F1007+F1008+F1009+F1010+F1012+F1014	857
4	Commune	Agrandissement du pôle Mairie / parking public	AC213	1171



d'urbanisme



GASNY

**Plan de zonage
Partie centrale**

Document arrêté le 14 avril 2025
Echelle 1/2000

Chargé d'étude du PLU : 

Fonds de plan "IGN BDPARCELLAIRE BDTOPO"
Projection RGF93 / Lambert 93

Légende

- Découpage en zones**
- Ua - Zone urbaine à caractère ancien
 - Ur - Zone urbaine à caractère récent
 - Urz - Zone urbaine à caractère récent (sous-sols interdits)
 - Ue - Zone urbaine à vocation d'équipements et de services
 - Uy - Zone urbaine à vocation d'activités
 - Uz - Zone urbaine à vocation d'activités commerciales
 - 1AUh / 1AUs - Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - 2AU - Zone à urbaniser différée
 - A - Zone agricole
 - Aj - Jardins maraîchers
 - Ap - Zone agricole protégée
 - N - Zone naturelle ou forestière
 - Ne - Station d'épuration
 - Np - Ancien Priuré Saint Nicaise
 - Ns - Quartier des Bruyères / les Soranges
 - Nt - Base ludique
 - Nf - Forêt urbaine de la route de Fourges

- Linéaire commercial protégé (L151-16)
 - Emplacement réservé
 - Servitude PAPAG
 - Bâtiments pouvant changer de destination en zone agricole
 - Éléments remarquables du paysage
 - Linéaires bâtis remarquables (L151-19)
 - Bâtiments remarquables (L151-19)
 - Mares protégées (L151-23)
 - Alignements d'arbres protégés (L151-23)
 - EBC (L113-1)
 - Boisements protégés (L151-23)
 - Zones humides (L151-23)
 - Boisements humides (L151-23)
 - Cours d'eau - bras principal
 - Cours d'eau - bras secondaires
- Cavités souterraines (indices non localisés précisément)
Voir aussi http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/351/Risques_CS.map
- Exploitation à ciel ouvert
 - Zone inondable de l'Epte (PPRI Epte Aval)
 - Risque de ruissellements (PPRI Epte Aval)

Périmètre d'application OAP
 Périmètre d'application OAP